

Arrêté concernant la nomination d'un nouveau membre de la commission cantonale du logement

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 35 de la loi sur l'aide au logement du 30 janvier 2008 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

arrête :

Article premier Est nommé membre de la commission du logement, en remplacement de Madame Anne-Marie Genin, pour la fin de la législature 2017-2021 :

Monsieur Bernard Allemann, AVIVO, La Chaux-de-Fonds.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet au 1^{er} décembre 2019 et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 7 janvier 2020

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND